

Le Marché des NTIC en Algérie Potentiels et Perspectives

Ahmed HADJAR
Chargé d'études Marketing

Sid-Ahmed MILIANI
Solutions Analyst

Wasilla MOUSSAOUI
Membre administrateur

Introduction : contexte et objectifs de la présentation

Partie I : Le contexte législatif et réglementaire des NTIC en Algérie

Partie II : Analyse du marché algérien des nouvelles technologies de l'information et de la communication NTIC par secteur

- Internet : Un marché porteur
- La téléphonie Fixe et Mobile : Le marché le plus dynamique en Méditerranée

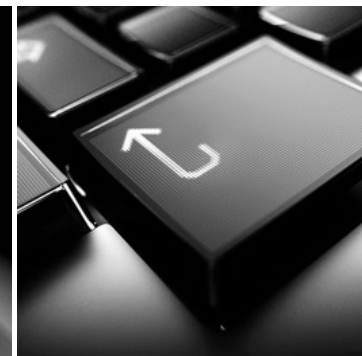
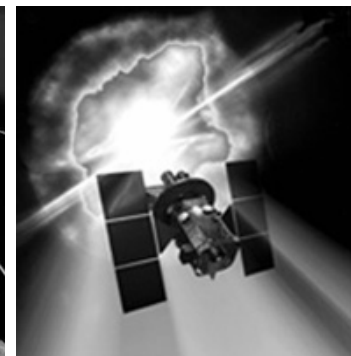
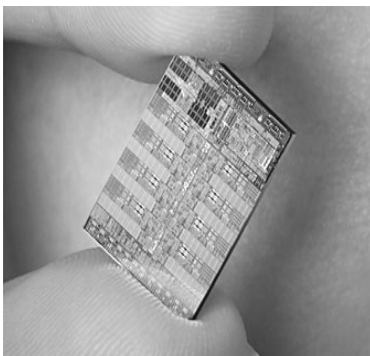
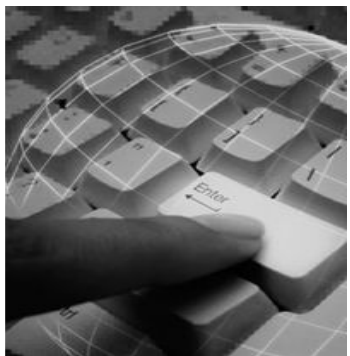
Partie III : Les projets ambitieux des NTIC en Algérie

- Le programme OUSRATIC : Un PC par foyer algérien
- Le Cyberparc SIDI ABDELLAH

Partie IV : Perspectives d'avenir et potentiels d'investissement dans le marché algérien

- La nouvelle Box d'Algérie Télécom : Des recherches en cours
- Ouverture de la quatrième licence pour la téléphonie mobile nouvelle génération
- Le marché algérien des NTIC à l'horizon 2025

Conclusion & Débats.



Partie I : Le Contexte Législatif et réglementaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication en Algérie

- Le cadre juridique de l'investissement étranger directe repose sur un ensemble de réglementations dont la plus importante est l'ordonnance du 21 Août 2001 relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.
- L'ordonnance de 2001 élargit le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à des secteurs réservés autrefois exclusivement à l'Etat, et organise le cadre juridique des investissements.
- La liberté d'investissement est cependant limitée aux activités non réglementées, c'est-à-dire celles qui ne sont pas soumises à une réglementation spéciale ou au régime de l'autorisation préalable (hydrocarbures, création d'institutions financières ou compagnies d'assurance).
- A l'exception du secteur des hydrocarbures, où l'investissement étranger est limité à des accords d'association avec l'entreprise publique Sonatrach, dans les secteurs ouverts aux investisseurs étrangers, il n'y a pas de restrictions quant au pourcentage du capital pouvant être détenu par un investisseur étranger.

- Le Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements. Chargé du développement industriel et la promotion des investissements.
- Le Conseil national de l'investissement (**CNI**). La création de ce Conseil est une des innovations majeures de l'ordonnance de 2001. Le CNI est impliqué directement dans l'application de la législation relative à l'investissement.
- L'Agence nationale de développement de l'investissement (**ANDI**). Créée sous la forme d'un établissement public administratif, l'**ANDI** succède à l'ancienne Agence de promotion et de soutien de l'investissement (**APSI**) et exerce sa mission sous l'autorité et le contrôle du CNI.

■ Principales missions :

- Promotion, accueil, facilitation des procédures, octroi des avantages, contrôle du respect par l'investisseur de ses obligations durant la période d'exonération, gestion du fonds d'appui à l'investissement et d'un portefeuille foncier et immobilier.
- Création de guichets uniques décentralisés : regroupement des différentes administrations concernées par l'investissement. Elle disposent de toute l'autorité nécessaire pour la délivrance des prestations administratives liées a la réalisation de l'investissement.

■ Avant la loi 2000 :

- Le secteur est régi par des dispositions basées sur un monopole étatique, aussi bien pour les services de la poste que pour les télécommunication.

- **Contraintes :**
 - Un mode de gestion des procédures assez lourd.
 - L'absence de concurrence
 - Des capacités d'autofinancement insuffisantes.

- **Résultat :**
 - Un retard important dans la diffusion des services Internet...

Ces contraintes et insuffisances ont conduit l'Etat à entreprendre une vaste réforme du secteur tant au plan juridique qu'institutionnel, en dotant ces secteurs d'un cadre législatif et réglementaire efficient et transparent qui :

- Favorise la concurrence et l'ouverture du marché.
- Fournit un service public de qualité à un cout raisonnable sur l'ensemble du territoire.
- Ouvre le secteur sur l'économie mondiale.

- Séparation des fonctions de réglementation et de régulation de celles d'exploitation et de développement
 - Transfert des activités d'exploitation de la poste et des télécommunication autrefois exercées par le Ministère, en créant :
 - Un établissement public à caractère industriel et commercial pour les services de la poste : « **ALGÉRIE POSTE** »
 - Un opérateur des télécommunication constitué en SPA : « **ALGÉRIE TELECOM** »
 - Mise en place d'une Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunication (**ARPT**)

La régulation est imposée par l’ouverture du marché et la consécration de la concurrence

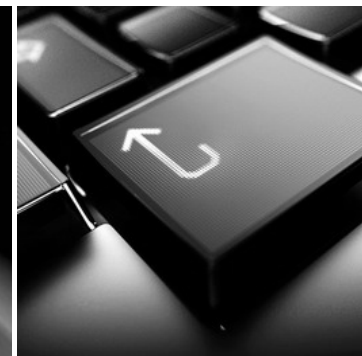
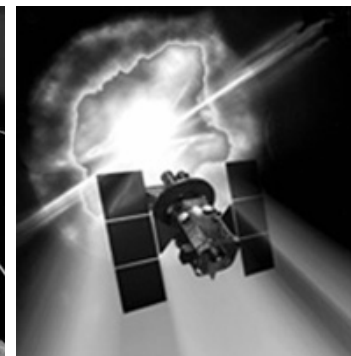
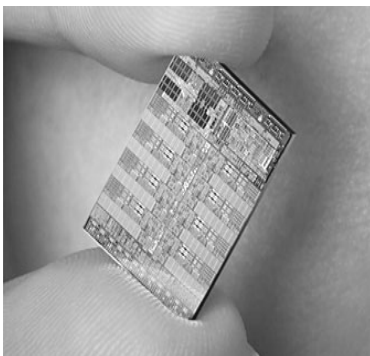
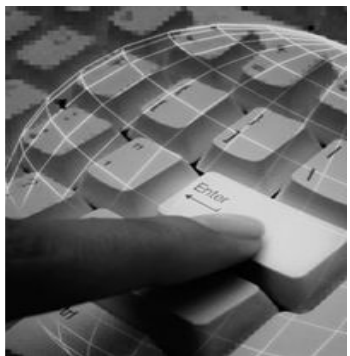
■ L’action des Autorités de régulation :

- Elles agissent comme des institutions chargées de superviser et de gérer les aspects techniques, économiques et administratifs des contrats de concessions.
- Elles constituent une interface entre l’administration et les concessionnaires.
- Elles permettent de prévenir les situations susceptibles de perturber la bonne exploitation du service public, et l’équilibre des contrats et des engagements.
- Leur indépendance assure une conciliation entre l’intérêt public, la protection des consommateurs et le traitement équitable des intervenants à travers l’arbitrage des litiges et différends de manière objective et permet une concurrence.

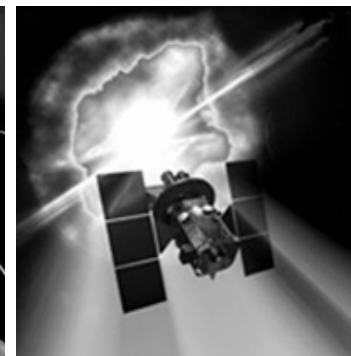
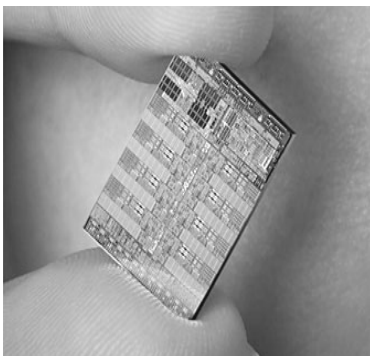
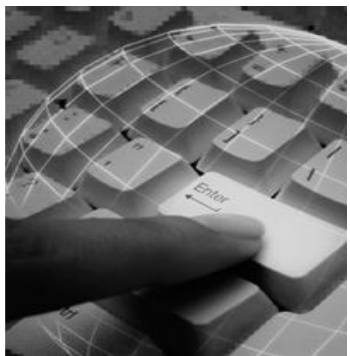
Prévu pour les secteurs de l’électricité/Gaz, du transport et de l’eau, seule l’Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) a été mise en place.

- L'**ARPT** est mise en place en mai 2001 comme organe de régulation du secteur, pour *“veiller au bon fonctionnement du marché et de la concurrence, et à la préservation de l'intérêt général des usagers”*

- **Ses principales missions :**
 - **Le contrôle de l'existence d'une concurrence effective et loyale sur les marchés** de la poste et des télécommunication et la prise de mesure nécessaires afin de **promouvoir ou de rétablir la concurrence** sur ces marchés.
 - **L'accès aux informations et renseignements auprès des opérateurs**, en vue de l'accomplissement des missions de contrôle et de régulation qui lui sont assignées.
 - **L'arbitrage des litiges** opposants les opérateurs.
 - **La fixation des conditions d'utilisation des fréquences radioélectrique** par les différents opérateurs.
 - **La sanction des infractions** à la législation et à la réglementation en vigueur.
 - **Octroyer les autorisation d'exploitation**



Partie II : Analyse du marché algérien des NTIC par secteur



II.1 – L'Internet en Algérie : Un marché porteur

- Lancement effectif 2006
- L'offre actuelle représente 2,5 millions d'abonnés ADSL
- La zone équipée représente 45 % du territoire national et « 35 % de la population
- Deux fournisseurs d'accès se partagent le marché de l'ADSL en Algérie :
 - ✓ **Algérie Télécom (et sa filiale Djaweb)**
 - ✓ **L'EEPAD**

- **EEPAD** fondée en **1991** par son président **M. Nouar Harzallah**.
- Croissance annuel chiffre d'affaires **25%** depuis **2003**.
- Plus de **112 700 abonnés ADSL**
- Les services haut débit d'EEPAD couvrent **35%** du territoire algérien et **50%** des lignes RTC (réseau téléphonique commuté).

Offre grand public			Offre pour les professionnels		
ASSILA ADSL	1900 DA	256Kb/s	ASSILA ADSL PRO	de 15K DA -125KDA	128Kb/s -4M/s
ASSILA BOX et Wifi	2499 DA	512Kb/s	ASSILA BOX OFFICE et Wifi	29 999 DA	1024Kb/s
PACK ZALA			Lignes spécialisées		
e-Learning			VPN et vision conférence		



Algérie Télécom Mobile Filiale Mobilis *

AT Satellite



AT Internet Filiale Djaweb

- **ALGERIE TELECOM** **, est une société par actions à capitaux publics opérant sur le marché des réseaux et services de communications électroniques.

Sa naissance a été consacrée par la loi 2000/03 du **5 août 2000**, relative à la restructuration du secteur des Postes et Télécommunications, qui sépare notamment les activités Postales de celles des Télécommunications, elle est entrée officiellement en activité à partir du **1er janvier 2003**.



Lancement : année 2005

Quelques chiffres:

- ✓ 85 000 clients avec une capacité de 150 000 accès répartis sur le territoire national
- ✓ Objectif de déploiement de 500 000 lignes.
- ✓ 70% des abonnés sont des particuliers les prix variant entre 800 et 3900 DA.



Service annexe, appelé « EASY ADSL » garantit une connexion de 128 kbps à 2.3 Mbps de quelque 400 000 accès à travers 29 wilayas (selon le directeur de marketing d'Algérie Télécom, M. Ahmed Kehili). **Extension d'infrastructure, lancé après Fawri en partenariat avec la société chinoise ZTE.**



Fruit d'un partenariat entre alcatel – lucent et Djaweb, cette nouvelle offre a été lancée début Septembre 2007, ce partenariat consiste à introduire en Algérie la toute dernière technologie l'ADSL 2+, cette dernière offre donne avantages par rapport aux générations précédentes(ADSL et ADSL2):



▪ **Athir** (Algérie télécom hertzien Internet réseau): Ce produit est le fruit d'un partenariat de la compagnie canadienne Galaxia Télécom et Algérie Télécoms. Il offre une connexion à Internet sans câble en utilisant la technologie **WIMAX**



▪ LA CLE MOBI CONNECT

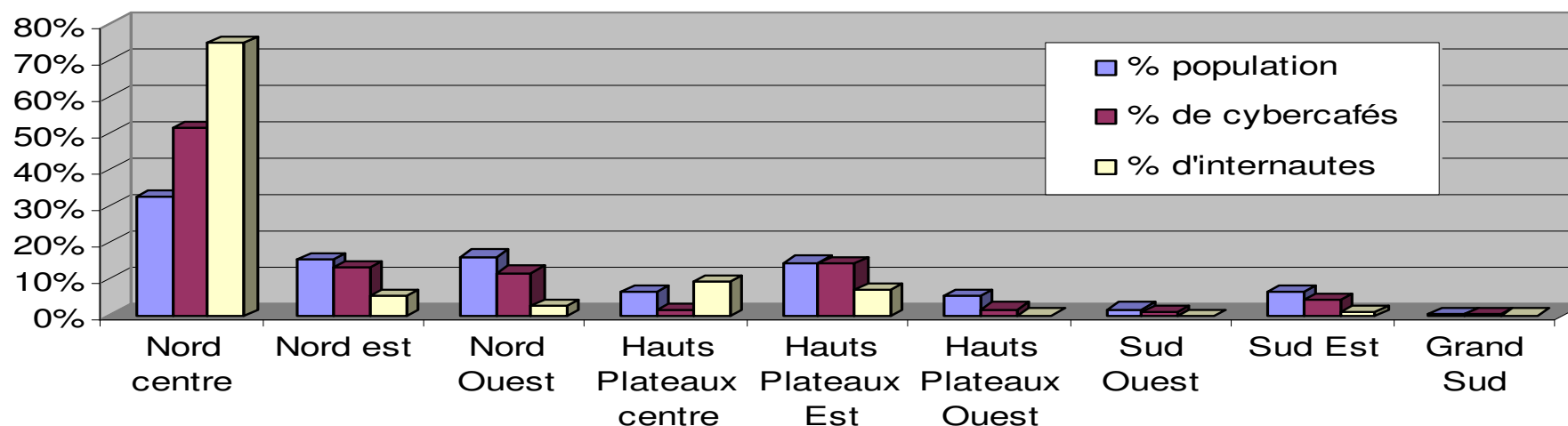
Lancée le 24 janvier 2008, cette offre est destinée aussi bien aux entreprises qu'au grand public sous forme d'une clé USB, utilisable sur un PC fixe ou un ordinateur portable pour un forfait mensuel illimité de 2.250 dinars



▪ **La CLE NEDJMA « N' TERNET »** : Nedjma offre sur son réseau, depuis septembre dernier, une clé USB qui permet la connexion à Internet. Le service appelé N'ternet nécessite un abonnement mensuel de 2500 DA.

- La zone non équipée, dite « zone blanche », représenterait 55 % du territoire national et 65 % de la population
- Le taux de pénétration pondéré des TIC dans les **PME** algériennes est de **44,66%** (selon le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication)

REPARTITION DU MARCHÉ ALGERIEN DE L'ADSL *



* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

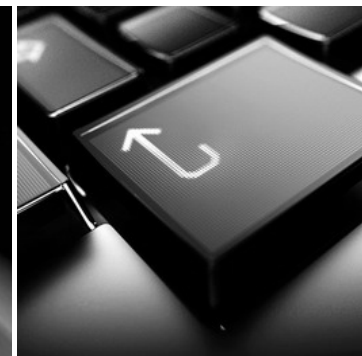
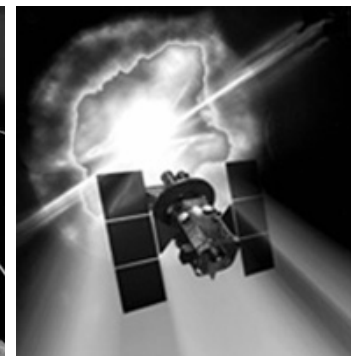
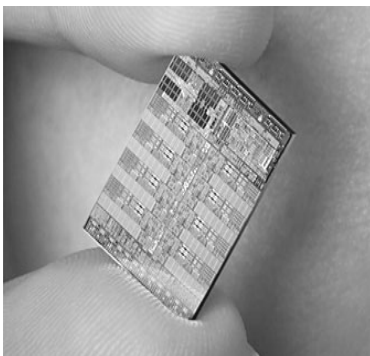
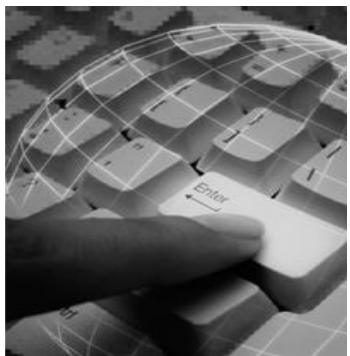
▪ Les jeunes étant les plus sensibles aux nouvelles technologies, nous vous présentons les conclusions d'une étude menée par la **FOREM** * sur un échantillon de 731 personnes âgées de 18 à 25 ans :

- ✓ **1/3** seulement dispose d'un PC à la maison.
- ✓ Les **2/3** peuvent accéder facilement à 1 ou 2 Pc dans leur entourage, dans un cybercafé ou autres.
- ✓ Près de la moitié souhaitent acquérir un PC par facilité mais trouvent les dispositifs actuels contraignants, raison pour laquelle 36% d'entre eux préfèrent continuer à fréquenter les cybers en raison des prix plus ou moins abordables.
- ✓ **42%** de leurs applications concernent les connexions à Internet
- ✓ La majorité des interrogés souhaitent une diminution des tarifs d'accès à l'Internet.

INDICATEURS	ANNEE 2000	ANNEE 2007
Nombre de providers Internet	1	71
Nombre de sites Web	20	20 000
Nombre de cybercafés	100	6 200
Nombre d'internautes	10 000	4 000 000

* : *Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007*

- Internet et le commerce des ordinateurs est un créneau qui est encore en phase de lancement.
- Il existe une réelle volonté de la part des entreprises aujourd'hui d'adopter les nouvelles technologies car évoluant dans une économie de marché où la concurrence est de plus en plus forte, elle se retrouve contrainte d'évoluer de s'améliorer afin de se différencier pour s'assurer une part de marché et via notamment la densité et la qualité de leur fourniture en NTIC renforcer leur image, Il existe bien donc une forte demande potentiel, il est cependant important de ne pas négliger les établissements publiques qui certes sont moins réactifs mais qui renouvellent de plus en plus leurs équipements informatiques, installent des réseaux et souscrivent auprès des fournisseurs internet.



II.2 – La Téléphonie Fixe & Mobile en Algérie : Le marché le plus dynamique en Méditerranée

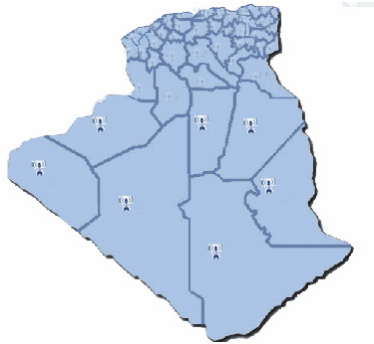


▪ Téléphonie fixe WLL « Wireless Local Loop » ou « La boucle local radio » d'Algérie Telecom



Avantages du WLL :

- ✓ Déploiement rapide et facile du réseau
- ✓ Entretien plus facile, surtout en période hivernale grâce à la non utilisation des câbles et des poteaux,
- ✓ Délais d'intervention pour la relève des dérangements beaucoup plus rapide
- ✓ Communication sécurisée
- ✓ Qualité de service garantie
- ✓ Technologie évolutive



Couverture du réseau WLL :

- ✓ Tous le territoire national algérien couvert (les 48 Wilayas) avec des nombres de stations BTS selon l'importance de la population.



- La nouvelle offre de l'opérateur LACOM du Consortium algérien des Télécommunications

▶ La ligne

1000DA
TTC

▶ La ligne

1990DA
TTC

▶ Le Pack

La ligne + téléphone

▶ Les formules



▶ Options & Services

1200DA
TTC

▶ L'option : Internet Illimité



Lacom innove en proposant un forfait internet illimité pour 1200 Da/ttc par mois.



- **L'offre de téléphonie fixe sous Assila Box d'EEPAD**

Le téléphone fixe désormais accessible avec une offre révolutionnaire



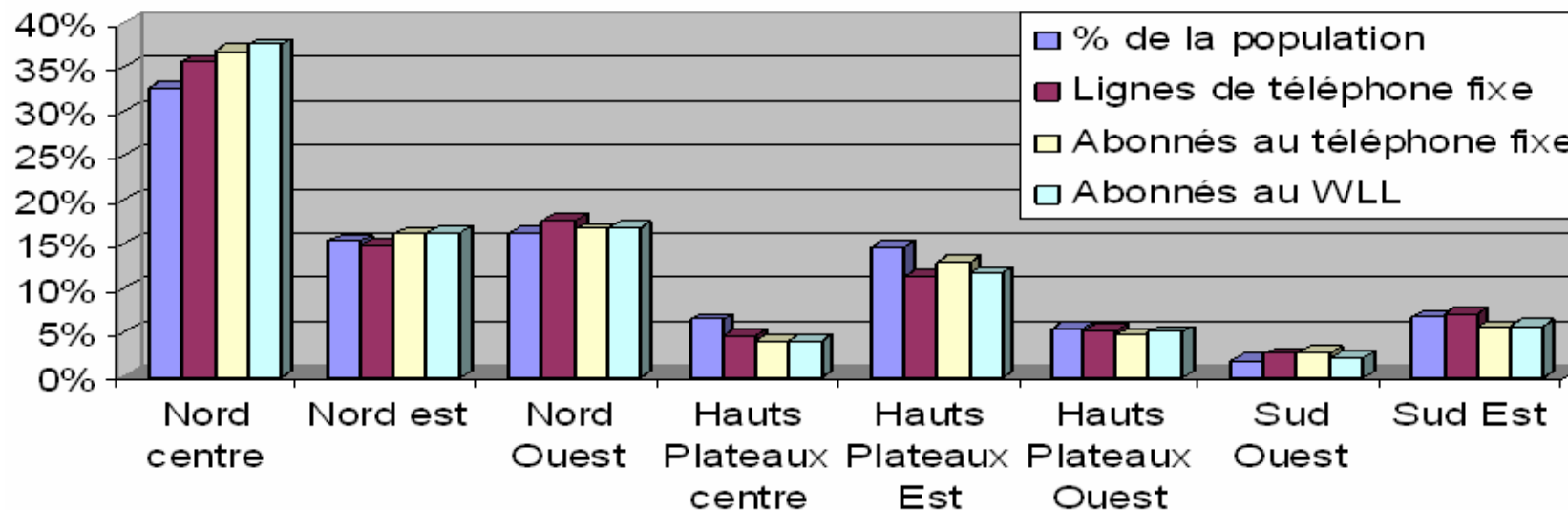
- **Un partenariat exclusif avec N9UF CEGETEL**

Des appels illimités entre les abonnés N9UF en France et ceux de l'ASSILA BOX en Algérie

▪ Développement de la demande entre les années 2000 et 2007 *

Indicateurs	2000	Fin Sept 2007
Capacité du réseau téléphonique fixe	2 271 000	5 000 000
Nombre d'abonnés à la téléphonie fixe	1 600 000	3 200 000
Densité téléphonique fixe (%)	5,02	9,6

▪ Répartition sur le territoire algérien des abonnés de téléphonie fixe *



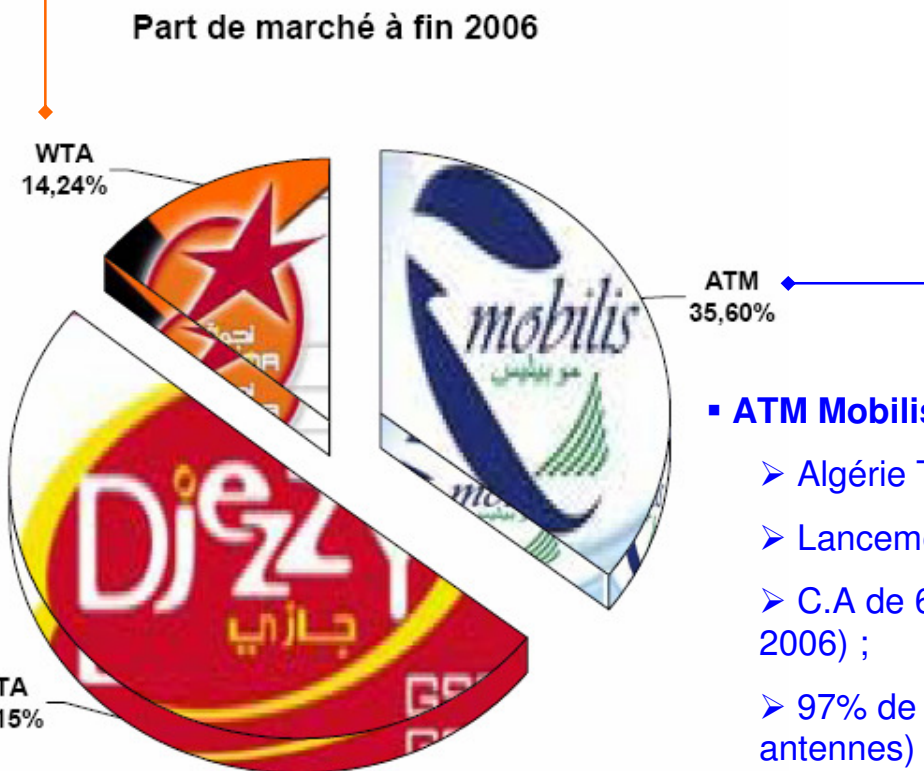
* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

▪ WTA Nedjma

- Qatar Telecommunications ;
- Lancement en Décembre 2003 avec une licence de 421 M.USD ;
- 1300 employés ;
- 99% de couverture dans les chefs-lieux wilayas ;
- 4 millions d'abonnées en Décembre 2007.

▪ OTA Djezzy

- Egypt ;
- Lancement en Novembre 2001 avec une licence de 737 M.USD ;
- 93% de la population couverte ;
- 2,5 Milliards USD d'investissements & 2900 employés ;
- 12 millions d'abonnées en Décembre 2007.



▪ ATM Mobilis

- Algérie Telecom Mobilis ;
- Lancement en 1998 ;
- C.A de 600 M.USD en 2007 (+50% vs 2006) ;
- 97% de la population couverte (4200 antennes) ;
- 9,5 millions d'abonnées en Décembre 2007.

▪ **Marché global du mobile en Algérie (en milliers d'abonnés) * ***

Marché global du mobile (en milliers)	déc-05	mars-06	juin-06	sept-06	déc-06
Croissance nette	2 594	2 091	2 193	1 292	1 761
Croissance en %	23%	15%	14%	7%	9%

▪ **Nombres d'abonnés et densité téléphonique en Algérie ***

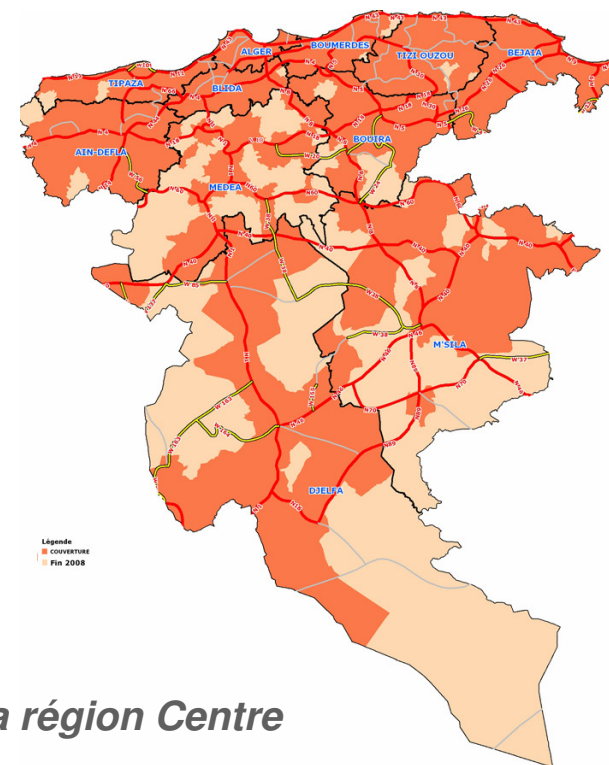
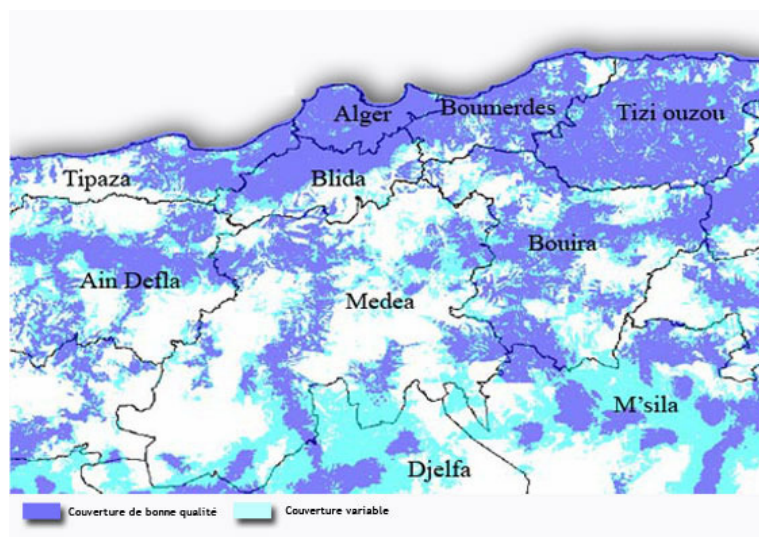
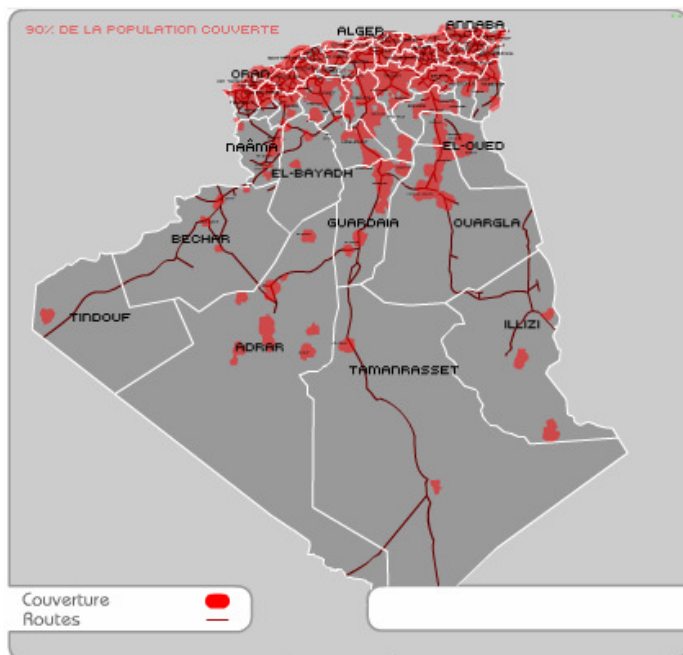
Indicateurs	2000	Fin Sept 2007
Nombre d'abonnés à la téléphonie mobile	54 000	25 000 000
Densité téléphonique mobile (%)	0,26	75 %
Densité téléphonique fixe et mobile (%)	5,28	84,6 %

▪ **La couverture territoriale du mobile en Algérie est : * ***

- Supérieure à 95% dans 20 Wilayas ;
- Entre 80 et 95 % dans 14 Wilayas ;
- Inférieur à 80% dans les 14 Wilayas restantes.

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

▪ Couverture nationale par opérateur * :



Exemples de la région Centre

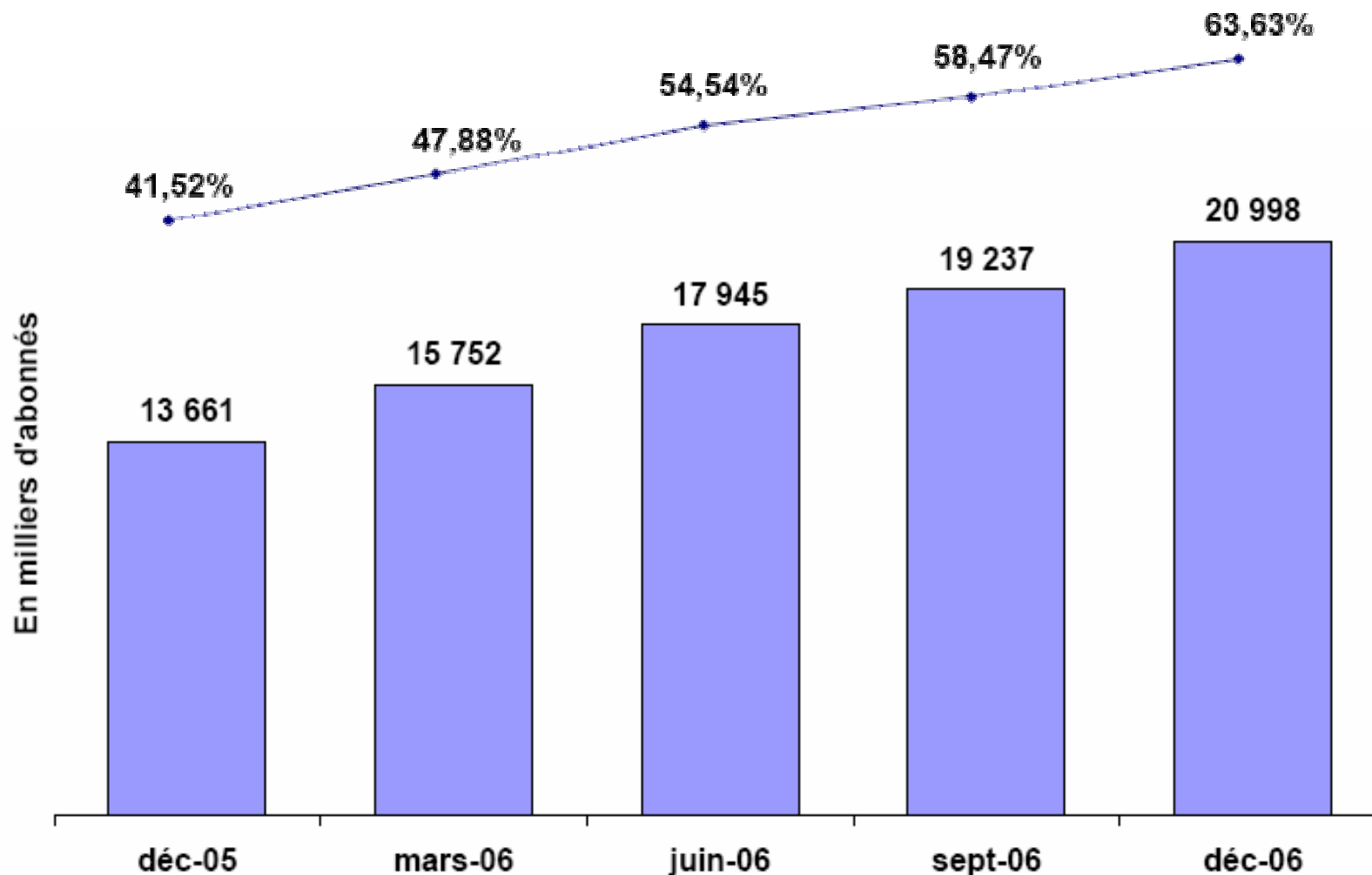
93 % de la population couverte **

97 % de la population couverte **

99 % de couverture dans les chefs-lieux des 48 Wilayas **

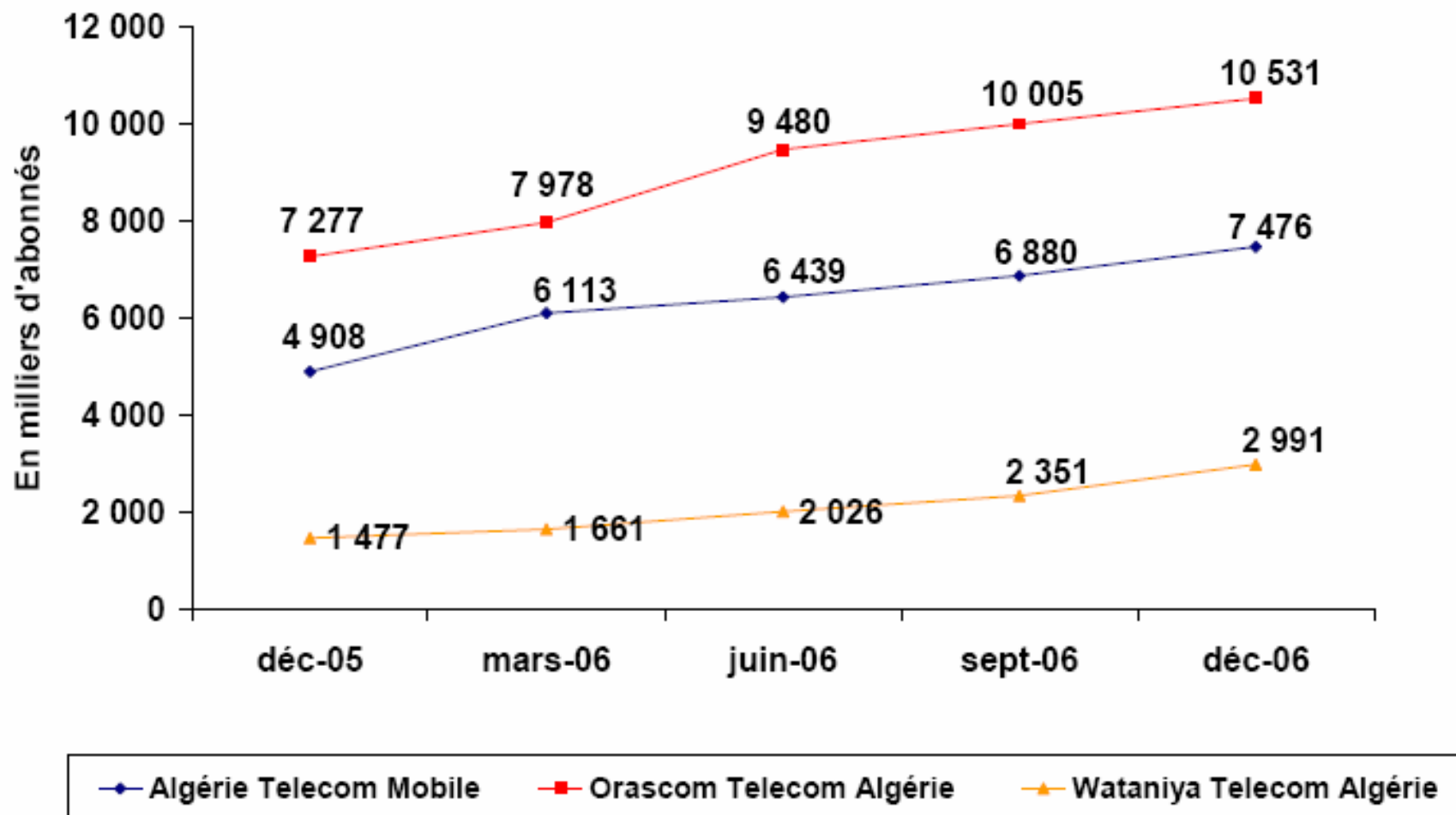
* N.B : Les cartes ci-dessus sont issues des sites web des opérateurs (carte globale chez Djezzy et par région chez Mobilis et Nedjma)

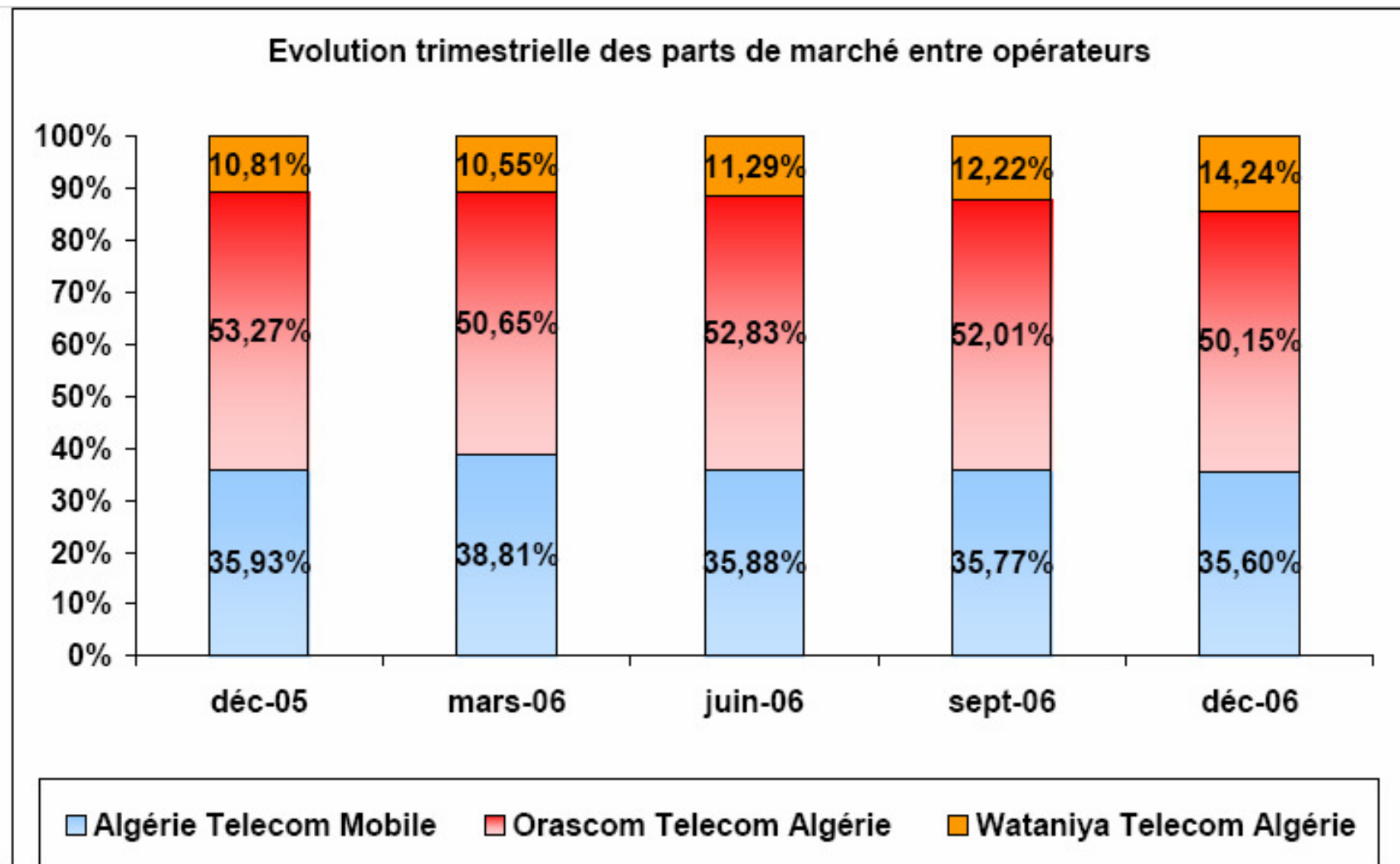
Evolution trimestrielle du taux de pénétration de la téléphonie mobile

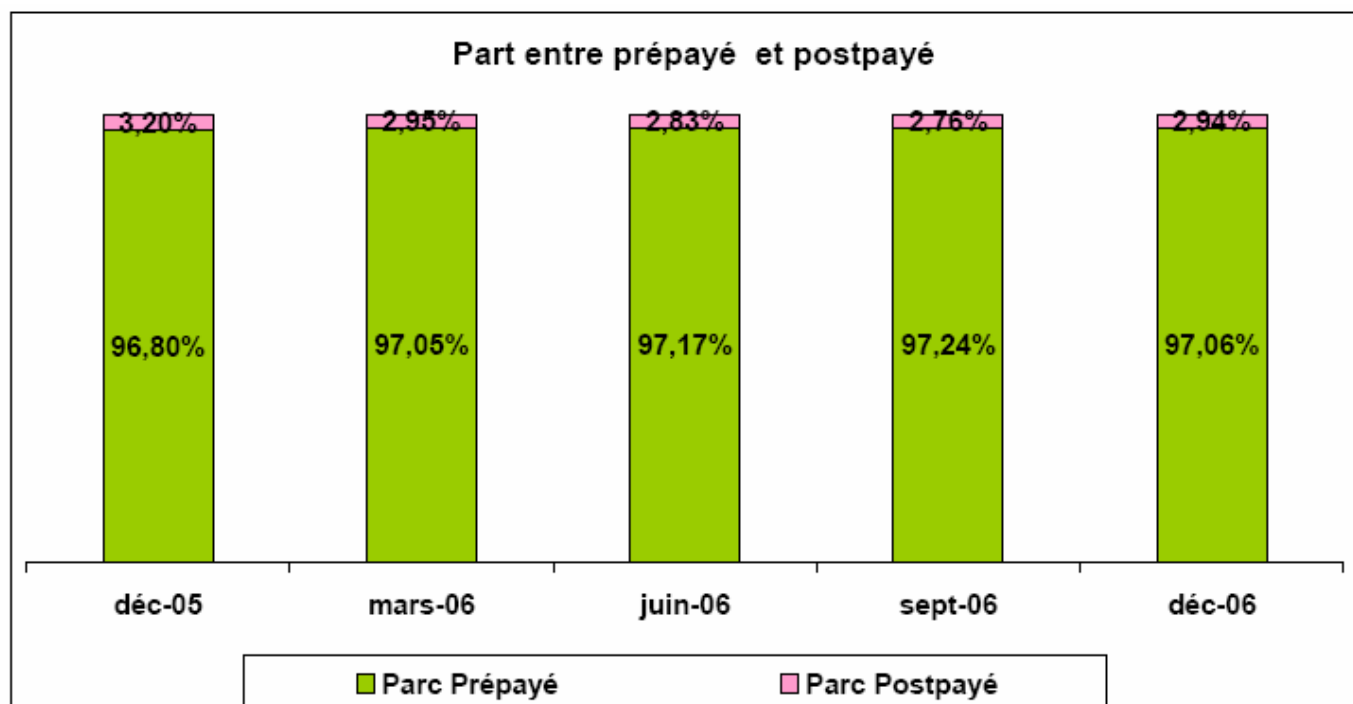


Evolution trimestrielle du parc global de la téléphonie mobile

Evolution trimestrielle du parc mobile par opérateur de téléphonie mobile





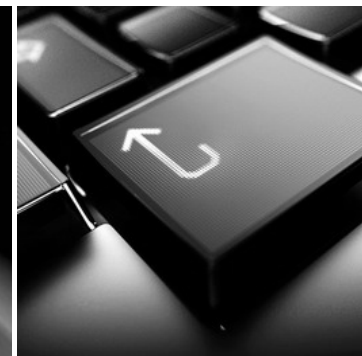
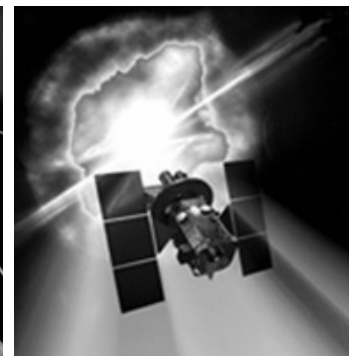
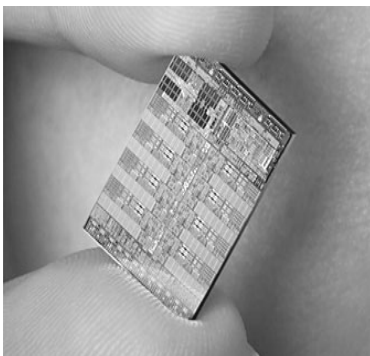
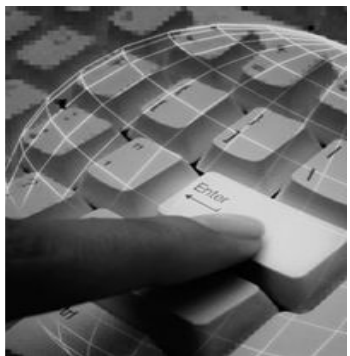




Marché du mobile prépayé (en milliers)		déc-05	mars-06	juin-06	sept-06	déc-06
Croissance nette		2579	2064	2148	1269	1676
Croissance en %		24,23%	15,61%	14,05%	7,28%	8,96%
Marché du mobile postpayé (en milliers)		déc-05	mars-06	juin-06	sept-06	déc-06
Croissance nette		15	27	44	23	85
Croissance en %		3,62%	6,20%	9,53%	4,55%	15,99%

- Le rechargement du crédit à petites sommes (Flexy de Djezzy et Sellekni de Mobilis) *

	FLEXY & SOS Crédit 	Sellekni 
Lancement	Juin 2005	Septembre 2006
La somme à recharger	Flexy : Entre 100 et 3999 DZD SOS crédit : Entre 50 & 100 DZD	Entre 40 et 100 DZD
Opération	Effectuée plus dans les points de vente pour Flexy et entre particuliers pour le SOS Crédit	Entre particuliers avec la formule : * 610 * numéro du correspondant * montant * code secret #
Fréquence d'utilisation	SOS Crédit : Max 6 par jour	Max 2 par jour
Coût du transfert	0 DZD pour les deux services	10 DZD par transfert



Partie III : Les projets ambitieux des NTIC en Algérie

■ Présentation * :

- Avec le partenariat du ministère de la poste et des TIC, OUSRATIC, mot composé des mots « Famille » et « TIC », est le symbole d'un nouveau programme dont l'objectif est que chaque foyer algérien dispose d'un ordinateur avec accès Internet haut débit ADSL ;
- Le financement du crédit est assuré par des partenaires algériens et étrangers : Algérie Poste, Crédit Populaire d'Algérie CPA, Cetelem Algérie,...etc. ;
- Le matériel est fourni par les sociétés partenaires et les constructeurs de matériel informatique (King Line Computer, SACOMI informatique,...etc.) ;
- Les logiciels installés sur les machines sont fournis, entre autres par Microsoft Algérie ;
- Le fournisseur d'accès Internet partenaire est « EEPAD-ASSILLA » ;

■ Processus d'obtention de l'offre * :

- 1° Choisir l'une des 4 configurations de PC ;
- 2° Choisir un fournisseur agréé, qui délivrera une facture pro forma ;
- 3° Choisir une banque ;
- 4° Remplir le formulaire de demande de crédit disponible auprès des bureaux de poste, sur le site d' OUSRATIC ou chez le fournisseur du PC ;
- 5° Déposer auprès de la banque choisie le formulaire légalisé accompagné du dossier demandé.



PC de Bureau

VARIANTE 1



Processeur Intel Celeron
2.26 GHZ-256 Ko de cache
256 Mo de mémoire DDR
Disque dur 40 Go
Lecteur CD-ROM
Modem/fax interne 56 Kbps
Ecran 17" SVGA
Haut-parleurs
Clavier + Souris
Microsoft Windows XP
Microsoft Office 2003

PC DE BUREAU (VARIANTE 1)	PC	PC+ADSL*
Prix TTC paiement cash	37 000 DA	51 040 DA
Mensualités (12 mois)	3 500 DA	4 800 DA
Mensualités (24 mois)	1 900 DA	2 600 DA
Mensualités (36 mois)	1 350 DA	1 850 DA

PC Portable

VARIANTE 1



Processeur Intel Celeron M
1.3 GHZ-1 Mo de cache
256 Mo de mémoire DDR
Disque dur 40 Go
Lecteur DVD-ROM
Modem/fax interne 56 Kbps
Ecran 15" TFT XGA
Clavier bilingue Fr/Ar
Microsoft Windows XP
Microsoft Office 2003

PC PORTABLE (VARIANTE 1)	PC	PC+ADSL*
Prix TTC paiement cash	73 000 DA	87 040 DA
Mensualités (12 mois)	6 850 DA	8 100 DA
Mensualités (24 mois)	3 650 DA	4 350 DA
Mensualités (36 mois)	2 600 DA	3 100 DA

* Modem ADSL + Abonnement 15 mois, dont 3 mois gratuits

- Exemples de formules de paiement pour le programme OUSRATIC * -

N.b : 1 € = 100 DA



SIDI ABDELLAH CYBER PARC

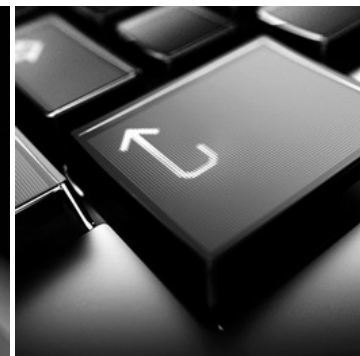
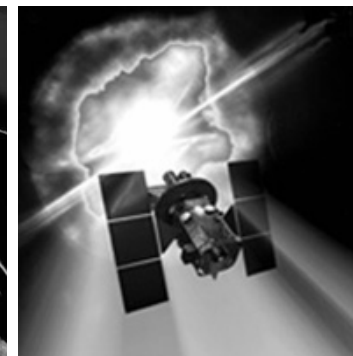
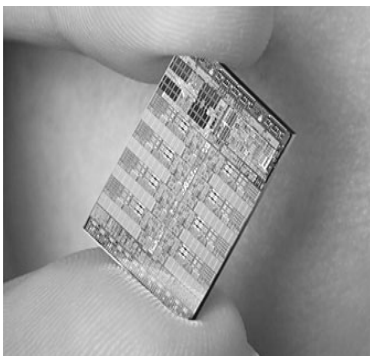
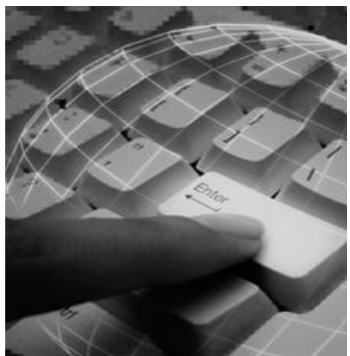


Présentation * :

- ✓ Issu du décret exécutif N° 04-275 du 5 Septembre 2004 portant création de la nouvelle ville SIDI ABDELLAH ;
- ✓ Le Cyberparc d'Alger sera un parc technologique de classe mondiale qui offrira une infrastructure de pointe et des services aux entreprises et institutions ;
- ✓ C'est un technopôle thématique de deuxième génération
- ✓ Il sera géré dans un premier temps par l'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques « ANPT » ;

Objectifs * :

- ✓ Offrir une plate forme hautement qualifiée pour les entreprises algériennes et étrangères qui veulent accéder à un environnement de travail digne des grands standards internationaux en la matière ;
- ✓ Le Cyberparc une fois inauguré offrira aux sociétés un statut fiscal attractif dans la mesure où les projets d'investissement à réaliser au Cyberparc peuvent bénéficier du régime dérogatoire de l'ordonnance portant code des investissements.



Partie IV : Perspectives d'avenir et potentiels d'investissement dans le marché algérien

▪ Origine du Projet

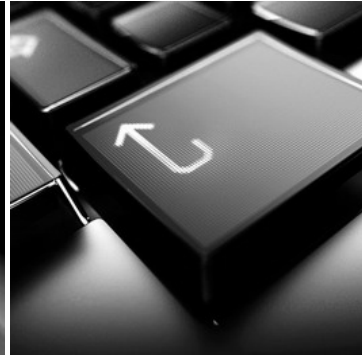
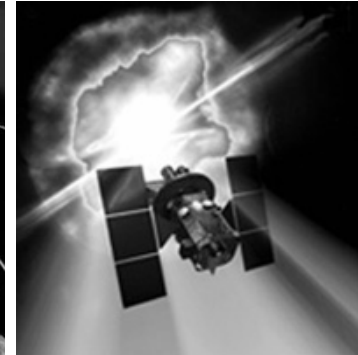
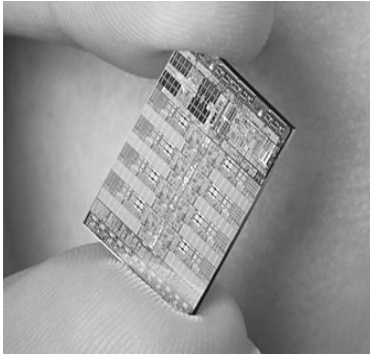
- Fin 2005, le ministre de la poste et des TIC avait déclaré que prochainement sera mis sur le marché algérien une nouvelle offre d'Algérie Telecom qui intègre la télévision, Internet et la téléphonie fixe ;
- Une phase de test sous forme d'opération pilote a été mise en place dans un quartier de la capitale Alger avec plus de 500 modems installés pour cette raison ;
- un vrai besoin de rapidité et de facilité d'accès à la technologie nouvelle a été le moteur de lancement de ce projet.



▪ Objectifs de la Box d'Algérie Telecom

- Offrir aux algériens une prestation fiable et intégrée avec un ensemble de services à moindre coûts ;
- Réorganiser le champ télévisuel en intégrant les offres de chaînes TV sous une seule plateforme accessible aux abonnés algériens ;
- Ouvrir ce domaine à la concurrence des nouvelles entreprises qui veulent s'investir en Algérie.

- **La licence sera consacré à la nouvelle génération UMTS qui n'est pas encore disponible sur le marché algérien ;**
- **L' UMTS va permettre aux abonnés algériens d'accéder à une offre de services plus innovantes avec un très haut débit qui va ouvrir le champ à de nouvelles perspectives du téléphone mobile (télévision, ...etc.) ;**
- **La quatrième licence va enrichir le marché algérien et rendre plus compétitifs les trois opérateurs déjà existants qui devront encore innover d'avantages pour attirer une clientèle devenue très exigeante.**



IV.3- Objectifs

▪ Objectifs proposés de téléphonie :

- **Amener la télé densité à 130 % à l’horizon 2025**

Tous pourront disposer d’un accès aux services dont certains auront au moins deux accès et Assurer la connexion universelle à un coût abordable en 2025.

La prévision à l’horizon 2025 n’a pas été arrêtée en raison de la convergence future des services (téléphonie, données et le multimédia).

ANNEES	Octobre 2007	2010	2025
Nombre d’abonnés (fixe + mobile)	28 200 000	32 000 000	-

▪ Objectif proposés d’accès à haut et très haut débit :

- Raccorder 5 millions de personnes à haut débit d’ici à 2010 ;
- Préparer une extension du service universel aux accès à haut débit ;
- Offrir des accès de données fixes ou nomades à tous en 2025 à des prix abordables ;
- Etendre le très haut débit compte tenu de l’évolution des usages et des coûts.

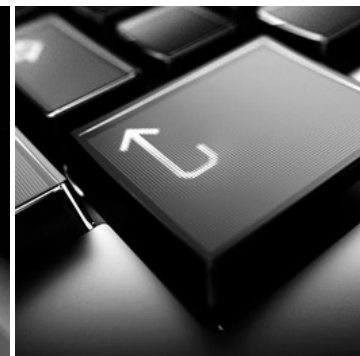
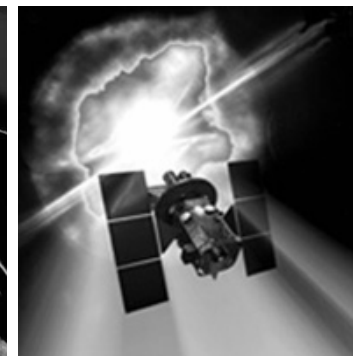
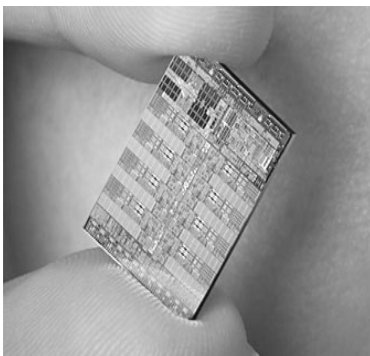
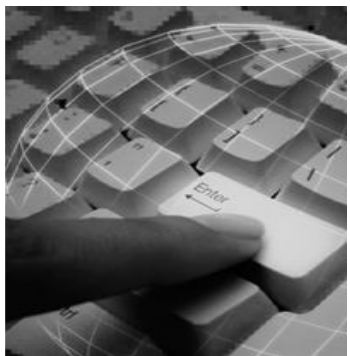
* : *Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007*

- Les indicateurs proposés en termes de prévisions sont basés sur le nombre d'accès haut débit fournissant à la fois la voix, les données et le multimédia.

Elle englobe tous les services à haut débit fournis à partir d'un seul accès.

Années	2004	2005	Sep.2007	2010	2025
Accès haut débit	100 000	200 000	410 000	5 millions	60 millions

- Le cadre réglementaire mis en place par l'Etat permet de disposer de trois grands outils d'aménagement du territoire en matière de téléphonie à savoir les obligations de couverture pour les réseaux téléphoniques fixe et mobile, le service universel et le réseau spatial. Ces outils efficaces méritent d'être développés à la lumière des résultats obtenus à mi parcours.
- La principale action proposée dans ce domaine consiste à suivre l'évolution de la couverture du territoire en téléphonie et à fixer, conformément à la législation en vigueur :
 - la contribution de l'Etat au fonds de service universel ;
 - les nouvelles obligations de couverture ;
 - et l'élargissement en couverture et en gamme de services offerts par le service universel, lorsque les obligations actuelles arriveront à échéance.



IV.4 – Plans d'action à l'horizon 2025

▪ Objectifs :

- Faire évoluer les obligations de couverture jusqu'aux agglomérations de 1000 habitants
- Faire évoluer les services offerts par le service universel aux agglomérations de moins de 800 habitants

▪ Moyens :

- Amendement des textes réglementaires en vigueur

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

▪ Objectifs :

- Inciter les opérateurs à accélérer leur plan de déploiement au haut débit
- Etendre le service universel aux accès à haut débit
- Créer des outils d'aménagement du territoire

▪ Moyens :

- Développement des infrastructures par tous les opérateurs
- Mobiliser sur ce thème les programmes d'aménagement du territoire (ex. Région des Hauts Plateaux et régions du sud)

▪ Justification :

- Le déploiement du haut débit est désormais du ressort des opérateurs
- Le contenu du service universel ne correspond plus aux attentes de la population et des entreprises.
- En l'absence d'outils, le haut débit se développera uniquement dans les régions les plus rentables du Nord, au détriment de la politique d'aménagement du territoire.

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

▪ Objectifs proposés pour les services en ligne :

✓ Pour 2010

- Mettre en ligne les principales formalités nécessaires aux citoyens ;
- Créer des points d'accès dans les bureaux pour la fourniture des services en ligne ;
- Expérimenter et évaluer la diversification des bureaux de postes sur les services en ligne dans chaque wilaya.

✓ Pour 2025

- Créer des points d'accès par commune aux services en ligne pour toutes les institutions de l'Etat

- **Objectifs :**

- Faire en sorte que chaque administration développe ses propres services en ligne ;
- Créer des accès aux services en ligne par commune et par daïra ;
- Mettre en place le service universel postal et télécommunications.

- **Moyens :**

- Fonds de service universel existant
- Inclure cet objectif dans le programme de la e-commission et dans les programmes de chacun des ministères ;

- **Justification :**

- Action prévue par les textes en vigueur ;
- La responsabilité des services publics est partagée entre les différents ministères ;
- La création sur le terrain de centres d'accès à l'ensemble des services en ligne dépend des acteurs locaux.

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

▪ Objectifs proposés pour l'appropriation des TIC par les habitants

✓ Pour 2010

- Implanter 6 millions d'ordinateurs dans les entreprises et les foyers algériens ;
- Atteindre un taux de 70 % d'internautes dans la population ;
- A partir des résultats de l'observatoire de la société de l'information, réajuster les objectifs pour 2025

✓ Pour 2025

- Permettre à chaque algérien d'accéder aux services publics en ligne

▪ Objectifs :

- Abaisser le coût d'acquisition d'ordinateurs pour les ménages
- Mettre en place des formations aux TIC dans toutes les écoles et collèges
- Intégrer les TIC dans les programmes d'enseignement universitaire
- Promouvoir l'appropriation des TIC par les entreprises.

▪ Moyens :

- Mobilisation de subventions applicables à certains territoires ou certains types de populations et/ou baisse des taxes douanières ou de TVA applicables aux équipements informatiques,
- Mise en place d'une action conjointe du ministère de l'industrie, de la PME et du MPTIC pour sensibiliser les PME aux TIC et les aider à se les approprier.

▪ Justification :

- Le programme OUSRATIC est actuellement entravé par les taxes et frais bancaires qui surenchérissent le coût d'acquisition des ordinateurs par les entreprises et les ménages.
- L'absence d'une formation minimale, est une des causes de non équipement des ménages et de non utilisation des TIC.
- Un enseignement dans le domaine des TIC devient indispensable pour le monde du travail.
- Les PME algériennes ne doivent pas rester ignorantes des TIC qui peuvent contribuer à leur compétitivité.

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

- **Objectifs :**

- Adapter le réseau de télécommunications à l'évolution du trafic ;
- Séparer l'activité réseau de l'activité services d'Algérie Télécom

- **Moyens :**

- Différents moyens financiers devront être recherchés parmi lesquels, la mobilisation des programmes d'aménagement des Hauts Plateaux ou du Grand Sud ainsi que les fonds étrangers tels que le fonds de solidarité numérique

- **Justification :**

- Prendre en charge les maillons faibles du réseau de télécommunications ;
- Favoriser le déploiement des infrastructures.

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

- **Objet :**
 - Assurer la convergence des services voix, données et multimédia ;

- **Moyens :**
 - Mise en œuvre du projet **Alcomsat 1** par l'agence spatiale algérienne (date de lancement prévue pour 2012) ;

- **Justification :**
 - Absence de couverture et de fourniture de ces services sur l'ensemble du territoire national.

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

▪ Objectifs proposés pour l'appropriation des TIC par les habitants

✓ Pour 2010

- Préciser la politique de recherche et d'innovation en matière de TIC ;
- Développer de 20 % le secteur des TIC en Algérie ;

✓ Pour 2025

- Adapter les réseaux de télécommunications aux besoins du secteur ;
- Créer dans chaque wilaya, un pôle de compétence industriel sur les TIC et, dans chaque daïra un pôle de développement des télé activités.

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

- **Objet :**

- Créer dans chaque wilaya, un pôle de compétences sur les TIC ;
- Expérimenter puis déployer dans chaque Daïra, un centre de soutien aux créateurs de télé-services sur les TIC.

- **Moyens :**

- Dégager des moyens appropriés, au cas par cas, comme cela a été fait pour le Cyberparc de Sidi Abdellah ;
- La Poste ou les Chambres de Commerce et de l'industrie devraient être mobilisées sur ce thème. Avec un budget mobilisable au plans local et national.

- **Justification :**

- Les deux principaux facteurs de développement du secteur des TIC sont les compétences humaines et l'accès au haut débit ;
- Les investissements nécessaires à la production et à la vente de télé-services sont accessibles à des personnes individuelles, sous réserve qu'elles soient connectées à haut débit et accompagnées dans leurs démarches.

* : Présentation du ministre algérien de la poste et des TIC devant le conseil du gouvernement – 30 Octobre 2007

- L'Algérie est aujourd'hui un eldorado pour les nouveaux investisseurs en NTIC, les opportunités et la demande existent, le cadre législatif est clair, des cabinets internationaux de conseil juridique et de soutien à l'installation sont implantés en Algérie depuis des années, **il ne faut donc plus hésiter !**



www.afac-d.org

أفاق

Agenda : Février 2008, Alger : séminaire sur les normes comptables IFRS et le nou

MENU PRINCIPAL

- Accueil
- Objectifs
- Actions
- Agir avec nous
- Adhésion
- Bureau Exécutif
- Forum AFAC
- Structure
- Statuts
- Nous contacter
- ACTUALITES
- Rechercher



IDENTIFICATION

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Accueil

AFAC Développement

est un Réseau de compétences regroupant les diplômés de l'Ecole Supérieure de Banque d'Alger et ouvert à toutes les compétences algériennes, françaises et internationales œuvrant pour le développement socioéconomique de l'Algérie.

Alqérie : Economie & NTIC

le developpement des ressources energetiques du continent, sera lancee officiellement dimanche à Alger, a annoncé mercredi le ministre de l'Energie et des

Alqérie : la Cnep annonce deux nouveaux crédits immobiliers destinés aux jeunes
 (February 16, 2008, 8:37 pm)

La Cnep multiplie les produits liés au crédit immobilier. La caisse nationale d'épargne et de prévoyance se prépare en effet à lancer dans les prochains deux nouveaux produits immobiliers, destinés essentiellement aux jeunes ou aux actifs ayant des

La stratégie des effets d'annonce des groupes du Golfe en Algérie
 (February 16, 2008, 8:37 pm)

Depuis quelques mois, les investisseurs du Golfe multiplient les annonces sur des projets d'investissements en Algérie à coups de dizaines de milliards de dollars. Dernière en date : l'homme d'affaires saoudien Tarek Ben Laden a indiqué qu'il projetait un investissement de

Air Algérie va acquérir 11 nouveaux avions

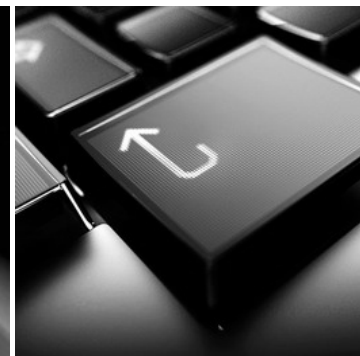
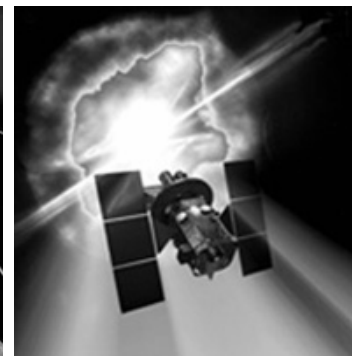
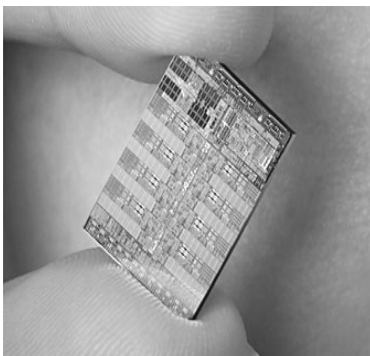
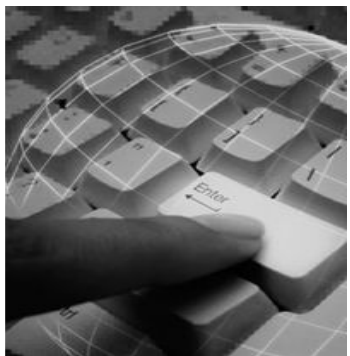


ÉVÈNEMENTS

Alger du 2 au 6
 Février 2008:
[SÉMINAIRE SUR LES NORMES COMPTABLES IFRS et nouveau plan comptable algérien](#)

[AFAC Développement célèbre l'Aïd el Kebir Paris, 21 Décembre 2007](#)

[VISIONNEZ LE Diaporama!](#)



Agence Franco-Algérienne de Coopération Développement

www.afac-d.org

Contact@afac-d.org